



COMMISSION FOOTBALL ENTREPRISE

Se réunit le vendredi

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 12
Réunion du 04 Juillet 2023

Président : M. KESSACI Arezki

Présent(s) : Mme Elisabeth CATANIA

Excusé(s) : M. Raymond LASSERRE

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE


Conformément aux dispositions de l'article 139 bis des Règlements Généraux de la FFF, le recours à la FMI est obligatoire dans toutes les compétitions du District.

Tout manquement à cette obligation sera sanctionné d'une amende de 50 euros à compter du 06.11.22

RETOUR SUR LA SAISON 2022/2023 :

SENIORS ENTREPRISE D1

Voici le classement final après application du Plan Anti Violence (PAV) :

Seniors Entreprise D1															
Class avec PAV	Clubs 	Pts avec PAV	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	ASPTT CAGNES S/MER 1	50	49	20	16	1	3	0	0	0	0	106	37	69	
2	AMADEUS A.A.	43	42	20	13	3	4	0	0	0	0	60	25	35	
3	A.S.C. HOSP. ANTIBES JUAN L/PINS 1	40	41	20	12	5	3	0	0	0	0	74	42	32	
4	A.S.L. MUNICIPAUX CANNES	39	39	20	13	0	7	0	0	0	0	63	30	33	
5	F.C.MUNICIPAUX COM.ART.CAGNES S 1	28	29	20	9	2	9	0	0	0	0	59	58	1	
6	ASPTT CAGNES S/MER 2	28	29	20	9	2	9	0	0	0	0	54	67	-13	
7	CLUB DES SPORTS VESUBIE SECTION FOOTBALL	25	24	20	7	4	8	1	0	0	0	54	62	-8	
8	MONSIEUR ALFRED FOOTBALL CLUB 1	17	16	20	6	1	12	1	2	0	0	44	66	-22	
9	GARIBALDI FOOTBALL CLIBAT 1	15	14	20	5	3	10	2	2	0	0	41	73	-32	
10	GRPT S. EMPLOYES MUNICIPAUX NICE	14	15	20	4	4	11	1	0	0	0	49	75	-26	
11	A.S.C. HOSP. ANTIBES JUAN L/PINS 2	11	10	20	3	1	16	0	0	0	0	29	98	-69	

Félicitations aux 11 équipes engagées. La Commission vous remercie pour votre sérieux tout au long de la saison.

Champion : ASPTT CAGNES S/MER 1

Meilleure attaque : ASPTT CAGNES S/MER 1 (106 buts marqués)

Meilleure défense : AMADEUS AA (25 buts encaissés)

L'ASPTT CAGNES S/MER 1 représentera donc le District de la Cote d'Azur lors du Trophée des Champions 2022/2023 qui se déroulera le 9 Septembre 2023 au Stade Méarelli de Nice.

COUPE GRILLO

VAINQUEUR : ASPTT CAGNES S/MER

La Commission félicite l'ASPTT CAGNES S/MER pour son doublé cette saison ainsi que l'intégralité des équipes qui ont permis d'avoir un championnat intéressant jusqu'au bout.

ENGAGEMENT EN COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Les engagements sont ouverts.

Merci de vous rendre sur Footclubs – Epreuves Championnats et Coupes – Compétitions officielles



Puis Engagements

Sélectionner le Centre de ressources – 0 – FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL et donner votre accord si vous souhaitez participer à la Coupe Nationale Foot Entreprise.

Engagements

CENTRE DE RESSOURCES
0 - FEDERATION FRANCA

MODE DE RENCONTRE DE LA PHASE TYPE DE PRATIQUE CATEGORIE D'AGE AVIS DU CLUB

Nouvel engagement

Affichage

Coupe

COUPE NAT F ENTREPRISE
Phase RÉGIONALE - Méditerranée
Foot Entreprise / Vétéran

Engagée

ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT et COUPE 2023/2024

Les engagements pour la saison 2023/2024 seront disponibles très prochainement. Toute nouvelle équipe (ou équipe réserve) doit s'engager en SENIORS ENTREPRISE D2. Un bilan sera effectué au terme des engagements afin de définir la formule de championnat en accord avec les Règlements de la compétition.

Le Président de séance :
M. Arezki KESSACI

La Secrétaire de séance :
Mme. Elisabeth CATANIA